

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 MAI 2015****Point 2 de l'ordre du jour****Ratification du dépassement de crédit relatif à la construction d'une nouvelle cuisine et au réaménagement partiel de certains éléments du bâtiment au Foyer de Bouleyres****1. Considérations générales**

En décembre 2009, un crédit d'un montant de Fr. 3'960'000.00 était demandé au Conseil général pour la réalisation de la nouvelle cuisine et le réaménagement partiel des locaux au rez-de-chaussée du bâtiment du Foyer de Bouleyres. Le projet a été mis à l'enquête fin novembre 2010 et le permis de construire délivré le 15 juin 2011. En parallèle à la mise à l'enquête, les devis ont été affinés par les mandataires. Cette nouvelle analyse a révélé que les installations techniques et les équipements spécifiques nécessaires à la cuisine professionnelle devaient être réévalués. A ce moment, des mesures d'économie ont été demandées par le Conseil communal. La rentrée des soumissions en mai 2011 a permis de cibler le coût final présumé de cet investissement. Les travaux ont commencé en juillet 2011 et se sont terminés en mars 2013 avec le réaménagement des bureaux et locaux du rez-de-chaussée. La cuisine est en service depuis le 18 juin 2012.

**2. Montant du crédit et coût final des travaux**

Montant total du crédit demandé	Fr. 3'960'000.00
Coût final des travaux	<u>Fr. 4'847'485.70</u>
<b>Dépassement</b>	<b><u>Fr. 887'485.70 (+22.4%)</u></b>

**3. Justificatif du dépassement**

Depuis l'élaboration du projet jusqu'à la réalisation des plans définitifs d'exécution, le projet a évolué. En effet, le volume du sous-sol (+190 m<sup>3</sup>) et celui du rez-de-chaussée (+60 m<sup>3</sup>) ont été augmentés. La hauteur du plafond de la cuisine a dû être surélevée en raison des contraintes dues aux passages des installations techniques (+240 m<sup>3</sup>). Au total, l'augmentation du volume du projet représente donc près de 490 m<sup>3</sup>. Des installations techniques non prévues ont dû être posées, notamment des monoblocs de ventilation pour le local fumeur et le local de dressage de la cuisine. Des travaux complémentaires résultant d'imprévus (désamiantage de la cuisine par exemple) et des adaptations du projet, liées à l'exploitation des locaux et demandées par l'utilisateur, ont été réalisés. D'autre part, la situation conjoncturelle lors de la mise en soumission de ces travaux n'a pas permis de bénéficier d'un niveau de prix plus avantageux. Comme indiqué plus haut, la partie installations techniques et équipement de la cuisine représente une bonne part du dépassement de crédit.

Les coûts supplémentaires sont les suivants :

- Volume supplémentaire (490 m <sup>3</sup> à 760.00/m <sup>3</sup> )	Fr.	372'600.00
- Monoblocs de ventilation	Fr.	100'000.00
- Divers	Fr.	43'300.00
- Adaptation du projet	Fr.	49'300.00
- Réévaluation des équipements techniques	Fr.	<u>322'285.70</u>
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b><u>887'485.70</u></b>

Sur la base des explications fournies, le Conseil communal demande au Conseil général de ratifier le dépassement de crédit de Fr. 887'485.70 relatif à la construction d'une nouvelle cuisine et au réaménagement partiel de certains éléments du bâtiment au Foyer de Bouleyres.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire général**

**J.-M. Morand**

**Le Syndic**

**Y. Menoud**